



Déclaration des élus CGT sur l'accord Participation aux bénéfices au CCE du 21 12 2017:

Dans cette négociation la CGT a fait 2 propositions :

- 1) Une augmentation de l'enveloppe de participation à la juste hauteur des résultats de l'entreprise ; par une formule de calcul dérogatoire bien plus avantageuse pour les salariés, comme en ont démontré la possibilité, à plusieurs reprises les experts du CCE. La DRH en a refusé le principe et préfère rester sur la formule de calcul légale minimum.
- 2) Une répartition du montant de l'enveloppe de participation uniforme et équitable entre tous les salariés en supprimant toute hiérarchisation du montant qui profite davantage aux salariés des classes les plus hautes. La réussite et les résultats annuels de notre entreprise sont bel et bien les fruits du travail de chaque salarié, de quelque catégorie qu'il soit.

La direction et les autres OS ont refusé l'attribution d'une répartition équitable entre tous les salariés en signant un accord n'apportant pas plus que le montant minimum légal de participation aux bénéfices. Sans accord, ce montant aurait été le même. Il n'y a donc pas eu de réelle négociation. La CGT se bat et se battra toujours pour le progrès social et ne peut donc pas valider par sa signature cette répartition inéquitable.